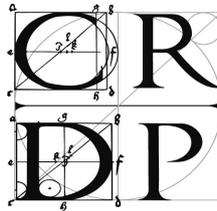


CREDOF



Centre de Recherches et d'Études
sur les Droits Fondamentaux



CENTRE DE RECHERCHES SUR
LE DROIT PUBLIC

institut d'études
IEDP
de droit public

Le Centre de recherche et d'étude sur les droits fondamentaux (CREDOF) & le Centre de recherche sur le droit public (CRDP) de l'Université Paris Ouest-Nanterre et l'Institut d'études de droit public (IEDP) de l'Université Paris 11-Sud organisent

Le Jeudi 28 juin 2012 de 9h30 à 12h30 en salle des conférences

(Université Paris Ouest - Bâtiment B) une **conférence débat** sur :

Vers une nouvelle mise en cause du rapporteur public devant la CEDH ? À l'occasion de la décision de communication au gouvernement de l'affaire M-A. c/ France

Dix ans après l'arrêt *Kress*, on pouvait croire la situation du rapporteur public devant les juridictions administratives stabilisée, notamment après la réforme introduite par le décret du 7 janvier 2009. Il n'est pourtant rien : dans l'affaire *F. M-A.*, la Cour EDH vient en effet de communiquer au gouvernement français une requête introduite par un magistrat administratif en 2009 ([Requête no 54984/09](#)) qui met en cause, à l'aune du droit à un procès équitable et de la théorie des apparences, des modalités de fonctionnement essentielles de la juridiction administrative, et notamment le fait que le rapporteur public puisse avoir accès au travail interne des formations d'instruction (note du rapporteur, projet de jugement et participation à la séance d'instruction).

Cette nouvelle affaire invite à une réflexion renouvelée, portant aussi bien sur le bilan des réformes menées, sur la pertinence de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, que sur les différences de situation du rapporteur public devant les juridictions du fond et devant le Conseil d'Etat.

Conférence animée par :

Frédéric Rolin, Professeur de droit public à l'Université de Paris Ouest-Nanterre, co-directeur du CRDP, avocat à la Cour & **Serge Slama**, Maître de Conférences en droit public à l'Université Evry Val d'Essonne, membre du CREDOF

avec

- ▲ **Axel BARLERIN**, Premier conseiller à la CAA de Nancy, président de l'USMA
- ▲ **Camille BROUELLE**, Professeure de droit public à l'Université Paris Sud-11, Directrice de l'IEDP
- ▲ **Pierre-Olivier CAILLE**, MCF en droit public à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, en détachement dans le corps des conseillers de TA-CAA
- ▲ **Florence CAYLA**, Premier conseiller au TA de Paris, représentante au CSTA-CAA du SJA
- ▲ **Mattias GUYOMAR**, Conseiller d'Etat, ancien rapporteur public près l'Assemblée et les autres formations de jugement, Professeur associé à l'Université Paris XI-Sud,
- ▲ **Laure MILANO**, Professeure de droit public à l'Université de Bourgogne, membre de l'IDEDH (Université de Montpellier 1) et du CREDESPO (Université de Bourgogne)
- ▲ **Johann MORRI**, Premier conseiller au TA de Versailles, rapporteur public, chargé d'enseignement à l'Université Paris-Ouest-Nanterre
- ▲ **Jean-Marc PEYRICAL**, MCF (HDR) en droit public, Université Paris XI-Sud, avocat à la Cour
- ▲ **Patrice SPINOSI**, Avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, chargé de conférences à Sciences Po.

Conférence filmée puis mise en ligne sur le site du [CRDP](#), de la [Revue des droits de l'homme \(RevDH\)](#), de [Combats pour les droits de l'homme](#) et du [Blog droit administratif](#).

Compte tenu du nombre de places limité, il est nécessaire de réserver préalablement par mail

ddebeam@u-paris10.fr

université
Paris Ouest
Nanterre La Défense

RER A (dir. Boissy St Léger/St Germain-en-Laye) ou Transilien (Paris St Lazare/Nanterre Univ. — Maison Laffitte —Cergy):
station Nanterre Université